

Image not found or type unknown



Location après résiliation

Par **ruyves**, le **27/08/2019** à **16:19**

Bonjour Maître, j'ai loué un local commercial par un bail 3/6/9. Au terme des 6 ans, le locataire ma signifié la résiliation du bail pour ne pas s'engager 3 ans de plus car les affaires ne sont pas florissantes. Malgré tout il voudrait signer un bail précaire pour une durée d'1 an afin de tirer un nouveau bilan. Il semblerait que juridiquement ce ne soit pas possible mais y a t'il une autre solution pour prolonger ce bail d'1 an.

En vous remerciant à l'avance